Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07 OCT. 2026
ID : 056-215600420-20260929-DEL2026_71-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

N°DC-2026-71

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19

Objet : Subvention exceptionnelle en soutien aux communes sinistrées par les incendies – Fédération nationale de Protection Civile

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC M. Sébastien OGRÉ, M. Lionel LE GALL, Mme Katy VERA, M. Christian BARBIER, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stephanie LE BRUN, Mme Maud SIMONNOT, Mme Stérenn BONNET
POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LE BLAY

Face aux incendies multiples et d'une intensité exceptionnelle, plusieurs départements ont été touchés au cours de la saison estivale 2026. De nombreuses communes sont confrontées à des conséquences humaines, sanitaires et matérielles particulièrement importantes.

Dans ce contexte, l'Association des Maires de France (AMF) a lancé une mobilisation générale des communes et intercommunalités afin de soutenir les territoires sinistrés et d'apporter une aide financière aux opérations d'urgence ainsi qu'à l'accompagnement des populations.

La Fédération Nationale de Protection Civiles (FNPC), partenaire de l'AMF, est particulièrement mobilisée pour mettre en œuvre des dispositifs de soutien destinés, notamment, à la prise en charge et à l'évacuation des populations sinistrées, au soutien psychologique, à la fourniture de biens de première nécessité et à la mise en place de centres d'hébergement d'urgence.

Afin de prendre part à cet élan de solidarité entre collectivités et de contribuer aux opérations engagées en faveur des populations et communes sinistrées, il est proposé d'attribuer à la FNPC une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ à la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), en soutien aux actions d'urgences conduites en faveur des populations et communes sinistrées, par les incendies, de l'année 2026.
- **PREVOIT** les crédits à l'exercice budgétaire 2026, compte 657348.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

